



INFORUP

Semaine du 14 au 18 mai 2018

PÊCHE - LE COMMISSAIRE VELLA DÉVOILE DE PREMIERS ELEMENTS SUR LE PROCHAIN FEAMP ET EVOQUE LE FORUM SUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE DES RUP DE JUIN PROCHAIN :

Ce mardi 15 mai avait lieu un échange de vues entre Karmenu Vella, Commissaire en charge de la pêche, et la commission PECH du Parlement européen. Le Commissaire Vella a annoncé que la proposition législative de la Commission sur l'avenir du FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) sera présentée le 1er juin. Il a assuré que, malgré le contexte de réductions budgétaires d'un certain nombre de politiques, le FEAMP « *demeurera aussi important que par le passé* », en tenant compte bien sûr du départ du Royaume-Uni, contributeur net. Il affirme que « *La Commission a proposé d'assurer la stabilité des financements pour le FEAMP* ». Le budget sera de « *plus de 6 milliards d'euros auxquels s'ajoute plus d'1 milliard d'euros pour les accords de partenariat de pêche durable* ». Toutefois les députés présents ont réfuté ces affirmations, convaincus que la baisse du FEAMP serait plus lourde que ce que prétend le Commissaire. S'agissant des RUP, le Commissaire a mentionné la nouvelle Stratégie pour les RUP dont l'un des aspects les plus marquants en matière de pêche, selon lui, est la mise en place d'un Forum de dialogue sur les affaires maritimes et de pêche dans les RUP, dont la première édition se tiendra le 26 juin à Bruxelles. De plus, il a rappelé que la Commission européenne est en train d'étudier une révision des règles en matière d'aides d'Etat pour le renouvellement des navires dans les

RUP, en mettant une condition à ce financement : les bateaux financés doivent effectuer une pêche durable, c'est-à-dire être certain que les opportunités de pêches soient supérieures aux capacités de pêche.

PECHE – LE CONSEIL DES MINISTRES ADOPTE LA DECISION SUR L'ACCORD UE/MAURICE, AINSI QUE LA DECISION SUSPENDANT L'ACCORD UE/COMORES : Lundi 14 mai, le Conseil des ministres de l'UE a adopté sans débat la décision sur le nouveau protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière dans le secteur de la pêche entre l'UE et Maurice, pour quatre ans. Ceci ouvre des possibilités de pêche pour les navires de l'UE à hauteur de 40 thoniers senneurs, 45 palangriers de surface et un maximum de 20 navires ravitailleurs. L'accord prévoit en contrepartie le versement d'une allocation budgétaire de l'UE à Maurice de 575 000 €/an, soit 2,3 millions € pour la période de 4 ans. Par ailleurs, le même jour, le Conseil des ministres a adopté, également sans débat, la décision suspendant l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'UE et les Comores, en raison de pratiques considérées trop laxistes en ce qui concerne la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN). Pour rappel, en juillet 2017 l'UE avait inscrit les Comores sur la liste des pays « non coopérants ».

AGRICULTURE - LA COMMISSION AGRICULTURE DU PARLEMENT EUROPEEN DEVOILE SA VISION DU FUTUR DE LA PAC ET SOUTIENT UN MAINTIEN DU POSEI : La commission Agriculture du Parlement européen a ce mercredi adopté le rapport du député Herbert Dorfmann (PPE, Italien) qui analyse la Communication de la Commission sur la réforme de la PAC datant de novembre 2017. Ce rapport appelle notamment à adopter une politique agricole plus équitable, grâce notamment au plafonnement des aides au niveau continental. Il appelle aussi à ce que son budget soit maintenu au niveau actuel. Ce rapport reconnaît par ailleurs que les États membres de l'UE devraient avoir plus de flexibilité pour adapter la politique agricole à leurs besoins, mais rejette toute renationalisation de la PAC. Plus précisément, le rapport demande que la future PAC maintienne sa structure à deux piliers comme c'est le cas aujourd'hui, que les paiements directs continuent à être entièrement financés par le budget de l'UE, qu'une nouvelle méthode européenne pour calculer les paiements directs aux agriculteurs soit définie d'ici 2030 et que moins d'argent soit fléché vers les grandes exploitations par le biais d'un plafonnement

obligatoire des aides afin d'augmenter le soutien aux petites exploitations. La commission agriculture demande aussi le maintien des compléments (nationaux) en faveur des jeunes agriculteurs et souhaite transformer le mécanisme de réserve de crise en un fonds indépendant et distinct. Enfin, les députés estiment que tous les accords commerciaux doivent inclure des obligations pour les pays tiers de respecter les normes sanitaires, phytosanitaires, de bien-être animal, environnementales et sociétales de l'UE. Ils suggèrent à ce titre d'exclure les secteurs les plus sensibles des négociations commerciales. Pour ce qui est du POSEI, il est mentionné à l'article 32 du rapport, à l'issue duquel le député indique que « le budget du POSEI devrait être maintenu à des niveaux suffisants pour faire face aux défis de l'agriculture dans les régions ultrapériphériques, comme l'a demandé à plusieurs reprises le Parlement européen; se félicite des résultats du dernier rapport de la Commission sur la mise en œuvre de POSEI et considère que ces programmes pour les régions ultrapériphériques ainsi que les programmes pour les îles mineures de la mer Égée devraient être séparés du régime général de l'UE pour les paiements directs, afin d'assurer un développement territorial équilibré en évitant le risque d'abandon de la production dû aux défis liés à l'éloignement, l'insularité, la petite taille, la topographie difficile et le climat ou la dépendance économique sur un petit nombre de produits » Cette déclaration est en accord avec les demandes exprimées par les socioprofessionnels des DOM vis-à-vis du prochain budget de la PAC et du POSEI.

AGRICULTURE - DIVISIONS AU CONSEIL DES AFFAIRES GÉNÉRALES ENTRE LES ETATS MEMBRES SUR LE BUDGET DE LA PAC ET DE LA POLITIQUE DE

COHESION : Le Conseil des affaires générales (CAG), qui rassemble les ministres des affaires européennes des Etats membres pour préparer les réunions du Conseil européen, s'est réuni lundi 14 mai à Bruxelles pour aborder le prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027. Si de nombreux Etats membres sont unis pour s'opposer à la réduction considérable des crédits alloués à la politique agricole commune (PAC) et à la politique de cohésion à partir de 2021, la réunion a surtout été l'occasion de constater l'existence de divisions importantes. Les pays bénéficiaires des aides de la politique de cohésion, notamment en Europe centrale et orientale, refusent que les nouvelles priorités politiques (immigration, Erasmus, défense) affectent les politiques traditionnelles de l'UE (PAC et cohésion). Or, les réductions pourraient atteindre entre 15 et 30% selon les Etats pour le politique de cohésion. La France, par l'intermédiaire de sa ministre Nathalie Loiseau et soutenue par ces mêmes pays (Hongrie, Pologne, Croatie, Slovaquie, Malte, Roumanie, Estonie, Portugal, Italie, Espagne) dénonce la

« baisse drastique » envisagée de la PAC pour compenser le coût estimé du manque à gagner lié au départ du Royaume-Uni, contributeur net quittant l'UE. Pour autant, la position commune de ces Etats disparaît lorsqu'il s'agit d'envisager les modalités de mise en œuvre de ces aides. La proposition de conditionnement de l'octroi des aides européennes au respect de « l'Etat de droit », soutenue notamment par la France et les Pays-Bas, suscite une vive opposition de la Pologne, la République Tchèque et de la Hongrie. Ces Etats estiment que la mesure accorderait un pouvoir politique discrétionnaire indu à la Commission européenne. S'agissant du volume global du budget de l'UE, la plupart des « contributeurs nets » (Danemark, Finlande, Autriche, Suède, Pays-Bas) s'opposent à une hausse des contributions nationales, telle que souhaitée par la Commission européenne. Ces pays défendent le maintien d'un volume global correspondant à 1% du RNB de l'UE. La France est le seul contributeur net qui accepte l'idée d'augmenter sa contribution au budget de l'UE. La France souhaiterait également développer de nouvelles ressources propres au budget de l'UE, notamment grâce à des taxes collectées auprès des entreprises du numérique, sur le marché du carbone ou sur l'assiette de l'impôt sur les sociétés. La France souhaite également une suppression des rabais accordés à la contribution de certains Etats pour compenser la perte liée au Brexit plutôt que de diminuer le budget de la PAC et de la politique de cohésion. Mais le Commissaire européen au Budget, Günther Oettinger plaide plutôt pour une réduction d'au moins 5% du budget de la PAC et de 7% de celui de la politique de cohésion.

ACCORDS COMMERCIAUX – LES MINISTRES EUROPÉENS DU COMMERCE DEVRAIENT ADOPTER LES MANDATS DE NÉGOCIATION SUR LES FUTURS ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE TANDIS QUE LES NÉGOCIATIONS EN COURS AVEC LE MERCOSUR STAGNENT : Mardi prochain les Ministres du commerce de l'Union européenne devraient adopter la décision recommandant l'ouverture des négociations sur de futurs accords de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie, ainsi que les mandats de négociations correspondants qui seront confiés à la Commission européenne. Ces accords auront pour objectifs de supprimer les droits de douanes sur les marchandises entre le marché européen d'une part et la Nouvelle-Zélande et l'Australie d'autre part. Ces accords ne concerneront pas la protection des investissements, laissant la possibilité à l'UE de négocier des accords distincts ultérieurement sur ce sujet. – Les Ministres devraient par ailleurs adopter des conclusions s'agissant de la nouvelle architecture des accords commerciaux de l'Union et

proposer de régler dans des accords séparés les questions des investissements, qui devront être approuvées non seulement par l'Union mais aussi par les Etats membres, et les dispositions commerciales pour lesquelles l'UE est seule compétente. – S'agissant de l'accord EU-Mexique, la Commission européenne a indiqué cette semaine qu'elle misait sur une signature formelle de l'accord final d'ici le second semestre 2019, le temps de transcrire l'accord de principe en termes juridiques. Cependant, la perspective des élections au Mexique fait planer un doute sur cette signature, si jamais le prochain gouvernement ne considère pas l'accord comme acceptable. – Enfin, s'agissant des négociations EU-Mercosur, la négociatrice en chef pour l'Union européenne, Mme Sandra Gallina intervenait cette semaine devant la commission Commerce international du Parlement européen afin de faire part des avancées et du calendrier à venir. Elle a notamment indiqué qu'il est peu probable qu'un accord soit conclu dans les mois à venir ajoutant que certaines questions n'ont pas encore trouvé d'issue, comme les indications géographiques et la question du commerce automobile. Mme Gallina a par ailleurs indiqué que le Mercosur peine à tenir une position commune, ce qui semble montrer que le problème se situe au niveau politique autant qu'économique. Pour rappel, aucun nouveau round de négociation n'est prévu à ce jour et les élections générales qui se tiendront en octobre prochain au Brésil devraient marquer une pause dans les négociations.

ACCORDS COMMERCIAUX – PRÉPARATION DES MANDATS EN VUE D'UN PROCHAIN ACCORD ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES PAYS AFRIQUE-CARAIBES- PACIFIQUE : La préparation des nouvelles relations UE/ pays ACP (Afrique-Caraïbes- Pacifique) s'organise, en prévision de l'expiration de l'accord de Cotonou en février 2020. Les vingt-huit ministres européens chargés du Développement feront le point, mardi 22 mai à Bruxelles, sur l'état d'avancement du projet de mandat de négociation de l'Accord de partenariat économique (APE) post-2020. L'objectif des Européens est de parvenir à s'accorder sur un mandat de négociation le 28 mai lors de la réunion du Conseil Affaires étrangères de l'UE. Au niveau de sa structure, le futur accord, se composera d'un accord-parapluie avec l'ensemble du groupe ACP et sera complété par des accords régionaux avec, respectivement l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique. Les pays ACP, pour leur part, comptent, eux aussi, s'entendre sur leur propre mandat de négociation, le 28 mai, lors de la 107e réunion du Conseil des ministres ACP, qui se tiendra à Lomé (Togo). Cette réunion ministérielle ACP sera suivie par un Conseil des ministres conjoint ACP/UE, les 31 mai et 1er juin, dans la capitale togolaise. Le temps presse car les négociations doivent débiter au

mois d'août prochain. EURODOM fera prochainement le point sur ce dossier avec les socioprofessionnels des DOM.

PROGRAMME WIFI4EU - OUVERTURE DES APPELS À CANDIDATURES : Ce mardi 15 mai 2018, la Commission européenne a ouvert les appels à candidatures pour le programme européen WiFi4EU. Ce programme consiste à assurer aux populations européennes la mise à disposition par les communes d'un accès gratuit au Wi-Fi grâce à l'installation de point d'accès internet dans des lieux publics comme les parcs, places, bâtiments officiels, bibliothèques, etc. Ces points d'accès sont réalisés par les communes et les entreprises spécialisées dans ce domaine à l'aide d'un coupon financier de 15 000 euros fourni par la Commission. Le programme WiFi4EU est ouvert aux entités du secteur public des États membres de l'UE et des pays participants de l'Espace Economique Européen (EEE). Dans le cadre de ce premier appel à candidatures, seules les communes et les intercommunalités agissant au nom des communes peuvent introduire une demande. L'ensemble des communes de France (Hexagone et Outre-mer), ainsi que les intercommunalités, sont éligibles à ce programme. Le coupon WiFi4EU doit permettre aux communes de couvrir les frais d'équipement et d'installation des points d'accès Wi-Fi répondant aux exigences fixées dans le texte de l'appel d'offres.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 21 AU 25 MAI 2018

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 21/05				
Mardi 22/05			<p align="center">Conseil des ministres (Développement) : mandat de négociation post Cotonou</p> <p align="center">Conseil des ministres (Affaires étrangères) : mandat de négociation Australie / Nouvelle-Zélande</p>	
Mercredi 23/05				
Jeudi 24/05	<p align="center">Trilogues sur la révision du Règlement 110/2008 sur les boissons spiritueuses</p>			
Vendredi 25/05				